

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE

de

COULOUNIEIX-CHAMIERES

(Dordogne)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Juin 2008

=====

L'an deux mil huit le vingt sept juin à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIERES se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8, L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Mr Jean-Pierre ROUSSARIE, Mme Joëlle CONTIE (mandataire Jean-Pierre ROUSSARIE), Mr Yves LE ROUZIC (mandataire Danièle LEFEUVRE), Mr Bernard BARBARY, Mme Danièle LEFEUVRE, Mr Francis CORTEZ, Mme Frédérique RIVIERE, Mr Jean-François MARTINEAU, Mme Claude DERAMCHI, Mme Bernadette BERTHELOT, Mr Jean-Pierre CONTRAND (mandataire Bernard BARBARY), Mme Claudine MEYZAT, Mr Michel NABOULET, Mme Anne-Marie LACARTE (mandataire Claude DERAMCHI), Mr Lionel COMBEAU, Mme Christina FERNANDES, Mr Keith HALSON (mandataire Sophie DUCHER), Mr André DESCHAMPS, Mlle Aurélie BLANCHET (mandataire Xavier TANTIN), Mr Philippe VALEGEAS (mandataire Francis CORTEZ), Mlle Sophie DUCHER, MM Xavier TANTIN, Michel DASSEUX, Patrick CAPOT , Jean-Paul TREMPIL (mandataire Arlette ESCLAFFER), Hamid EL MOUEFFAK, Mmes Mireille BORDES (mandataire Hamid EL MOUEFFAK), Arlette ESCLAFFER, Ginette UROZ (mandataire Michel DASSEUX).

ABSENTS EXCUSES : Néant

ASSISTAIENT : Mr Daniel LATOUR, Directeur général des Services, MM. Loïc CHARLES, Directeur des Services Techniques, François PEYROUNY, directeur de cabinet, Mmes Patricia AMELIN, Directrice Générale Adjointe, Martine DUCOURNEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Sophie DUCHER

La séance est ouverte à 19 h 30 par Monsieur le Maire. Aucune observation d'étant formulée sur le P.V de la séance précédente, celui-ci est déclaré approuvé à l'unanimité.

1. ELECTIONS SENATORIALES.

En vue de procéder à l'élection des délégués aux élections sénatoriales (15 titulaires et 5 suppléants), il est procédé à l'élection du bureau. Ce dernier, conformément aux textes, est composé en plus de Monsieur le Maire, des 2 membres les plus âgés du conseil municipal et des 2 plus jeunes élus. Le bureau est donc constitué comme suit :

- Monsieur le Maire
- MM. DESCHAMPS, DASSEUX, Mlle DUCHER, Mr TANTIN

Deux listes étaient présentées :

Liste Mouvement Citoyen pour le Renouveau de Coulounieix-Chamiers
Liste Socialiste et Divers Gauche

Keith HALSON, ressortissant britannique, ne pouvait pas prendre part au vote.

Le dépouillement des 28 bulletins a donné les résultats suivants :

Liste « Mouvement Citoyen pour le Renouveau de Coulounieix-Chamiers »	21 bulletins
Liste Socialiste et Divers Gauche	6 bulletins
	1 bulletin blanc

Délégués titulaires pour la liste Mouvement Citoyen pour le Renouveau de Coulounieix-Chamiers :
J.Pierre ROUSSARIE, Joëlle CONTIE, Yves LE ROUZIC, Claude DERAMCHI, Bernard BARBARY,
Danièle LEFEUVRE, Francis CORTEZ, Frédérique RIVIERE, J.François MARTINEAU, Bernadette
BERTHELOT, J.Pierre CONTRAND, Claudine MEYZAT ;
Délégués suppléants : Michel NABOULET, Aurélie BLANCHET, Philippe VALEGEAS, Sophie
DUCHER.

Délégués titulaires pour la liste Socialiste et Divers Gauche :
Michel DASSEUX, Arlette ESCLAFFER, Hamid EL MOUEFFAK
Déléguée suppléante : Ginette UROZ

2. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Mr DASSEUX fait quelques remarques :

Chapitre 1° - articles 4 et 5 : accès aux dossiers et saisine des services municipaux.

En tant que membres de la commission d'urbanisme, les élus du groupe d'opposition n'ont pu consulter les dossiers ;

Mr DASSEUX souhaite qu'il lui soit précisé si la demande d'informations auprès de l'administration communale doit se faire sous le couvert d'un élu ou d'un administratif.

Article 7 : Questions orales. Demande de précisions.

Il est précisé à Mr DASSEUX que toute question doit être adressée à Mr le Maire 2 jours au moins avant la réunion ; il y sera répondu oralement en conseil municipal.

Chapitre 24 – article 27 – 5° alinéa : la somme de 500 000 F est remplacée par la somme de 76 224 €.

Intervention de Patrick CAPOT :

Désormais je siégerai en qualité d'élu « non apparenté » car il s'agit pour moi de me situer en dehors de toute polémique au conseil municipal. Ma démarche est guidée par la mise en œuvre des projets Communal et Intercommunal ; afin de privilégier l'intérêt général et le bien-être des Colomniérois !

Ce règlement est adopté à l'unanimité.

3. OPERATIONS FEDER – REVITALISATION DES ESPACES PUBLICS J. AURIOL

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard BARBARY

L'espace Jacqueline AURIOL, cité HLM au cœur du centre ville, regroupe un parc immobilier vieillissant (plusieurs opérateurs publics) malgré une présence et un renouvellement de certains équipements publics (école, mairie, centre social, espace-jeunes...), il est nécessaire d'engager de nouvelles actions pour permettre d'améliorer le cadre de vie, l'attractivité du quartier, le développement économique et l'emploi et renforcer les services à la population.

Il est proposé dans le cadre du projet intégré des opérations validées pour l'ensemble des partenaires (FEDER), d'engager l'opération revitalisation des espaces publics Jacqueline AURIOL comprenant :

- Espace jeunes Pignat,
- Aménagement d'espaces jeux,
- Marché de proximité,
- Achat plateforme locale de distribution de consommation et centre pour la création d'entreprises,
- Création d'un espace multisports.

dont le coût est intégré dans le plan de financement suivant :

COUT OPERATION	FINANCEMENT			
	FEDER	ETAT	CONSEIL GENERAL	AUTO FINANCEMENT
652 297	150 028	50 000	72250	380 019

4. OPERATIONS FEDER – DIAGNOSTIC SOCIAL, URBAIN ET INGENIERIE DE DEVELOPPEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard BARBARY

Afin de permettre de définir un projet global de quartier intégrant la dimension sociale et urbaine du territoire des opérations FEDER sur notre Commune, il est proposé de faire appel à un bureau d'étude pour établir un diagnostic social et urbain.

Ce diagnostic sera l'occasion d'une analyse :

- globale du fonctionnement du quartier, des pratiques et comportements,
- de l'image, la perception et le ressenti des différents acteurs (habitants, riverains, professionnels, élus...).

Ce diagnostic portera sur différentes approches :

- sociale (en particulier pour le parc HLM),
- spatiale et relations du quartier avec la ville et l'agglomération,
- services rendus aux habitants.

L'étude devra s'attacher à élaborer un diagnostic partagé entre les différents acteurs.

Un cahier des charges sera établi pour définir les champs, contenu, méthodologie et conduite de l'étude.

Afin de mener à bien et animer les opérations FEDER, la Ville de Coulounieix-Chamiers affectera un « chargé de mission » ingénierie/développement, dont le coût est intégré dans le plan de financement établi ci-dessous :

COUT OPERATION	FINANCEMENT			
	FEDER	REGION	CONSEIL GENERAL	AUTO FINANCEMENT
400 000	140 000	100 000	60 000	100 000

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver :

- le projet de revitalisation des espaces publics Jacqueline AURIOL,
- le projet d'étude diagnostic social, urbain et ingénierie de développement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a voté ces 2 délibérations par 23 voix pour et 6 abstentions (les membres du groupe d'opposition font remarquer que ces points n'étaient pas inscrits à l'ordre du jour et de ce fait, ils n'ont pu prendre connaissance des documents).

5. ADHESION AU SERVICE ARCHIVES DU CDG24

RAPPORTEUR : Madame Danièle LEFEUVRE

Monsieur le Maire rappelle les obligations de la commune en matière de conservation des archives et fait savoir à l'assemblée que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, dans le cadre de ses missions facultatives et à leur demande, ouvre aux collectivités locales un service d'aide à la gestion des archives.

Dans ce cadre, il peut effectuer :

- Tris et classement des documents d'archives,
- Formation et conseils en archivage auprès du personnel de la collectivité,
- Exploitation et valorisation du patrimoine archivistique,
- Suivi et remises à jour régulières du classement mis en place.

L'ensemble de ces prestations sera assuré à la collectivité moyennant une participation journalière de 155 euros, intervention sur site.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 6 abstentions (les membres de l'opposition, pour les mêmes raisons que précédemment) :

- **DECIDE** d'adhérer au service facultatif de remplacement et de renfort pour l'aide au classement de ses archives auprès du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires au paiement de la participation seront ouverts au chapitre du budget prévu **DIT** que la prestation sera réalisée sur les exercices 2008 et 2009,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, pour signer tous actes et conventions résiliables et révisables annuellement, pris pour l'application de la présente délibération.

6. MODIFICATION DU PRIX DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

RAPPORTEUR : Madame Claude DERAMCHI

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 2% le prix des repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} Septembre 2008.

Les nouveaux tarifs seraient les suivants :

COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIER	<i>ANCIEN TARIF</i>	TARIF 2008/2009
<i>Selon quotient familial :</i>		
- de 0 à 186 €	1,43 €	1,46 €
- de 186,01 à 281 €	1,86 €	1,90 €
- de 281,01 à 469 €	2,61 €	2,66 €
- de 469,01 à 659 €	2,82 €	2,88 €
- à partir de 659,01 €	3,03 €	3,09 €
<i>Présence occasionnelle</i>		3,15
<u>HORS COMMUNE</u> (sans quotient familial)	3,99 €	4,07 €

En ce qui concerne les repas adultes, Monsieur le Maire propose qu'ils soient facturés 4,00 € pour le personnel communal et 5,00€ pour les autres ayant droits.

Délibération approuvée par 28 voix pour et 1 abstention : Patrick CAPOT « Je m'abstiens pour le vote car la décision du conseil de l'augmentation des tarifs de restauration scolaire aura une incidence sur le coût de la journée de l'enfant au centre de loisirs de Crouchoux avec la mise en application de la semaine scolaire en 4 jours. Hors, le conseil d'administration de l'association COULOUNIEIX-CHAMIER S'ANIME réuni le 12 juin dernier n'avait pas débattu de cette décision et de son impact sur la facturation des journées aux familles.

7. MODIFICATION DU PRIX DES REPAS A DOMICILE

RAPPORTEUR : Madame Claude DERAMCHI

Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix des repas à domicile de 2% à compter du 1^{er} Septembre 2008.

QUOTIENT FAMILIAL	ANCIEN TARIF	TARIF 2008/2009
Inférieur au minimum vieillesse	3,07 €	3,13 €
Jusqu'à 699 €	3,66 €	3,73 €
De 699,01 à 786 €	4,24 €	4,32 €
De 793,01 à 874 €	4,85 €	4,95 €
A partir de 874,01 €	5,37 €	5,48 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MOTION DU CONSEIL D'ECOLE RELATIVE A L'UTILISATION DU LOGICIEL « BASE ELEVES »

RAPPORTEUR : Mademoiselle Sophie DUCHER

Les services de l'Education Nationale imposent gratuitement aux directeurs d'écoles et aux maires qui le souhaitent un logiciel d'aide à la gestion des élèves du 1^{er} degré appelé « base Elèves ». Ce logiciel a notamment pour objectif de permettre, dès la maternelle, un suivi des élèves, de leur scolarité à travers un identifiant unique (INE : Identifiant National Unique) qui sera attribué jusqu'à la fin des études. Ce logiciel pourra être également alimenté par d'autres interfaces.

Le Conseil Municipal et les Conseils d'écoles Eugène le Roy primaire et maternelle et Louis Pergaud primaire réunis au 3^{ème} trimestre dénoncent l'utilisation abusive du logiciel de « Base-Elèves ».

Après lecture de ladite motion, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter son soutien au mouvement de protestation engagé par le Conseil d'école.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'apporter son soutien à ladite motion.

9. POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MOTION RELATIVE AU NON RESPECT DU RYTHME DE L'ENFANT DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES 4 JOURS

RAPPORTEUR : Mademoiselle Sophie DUCHER

La Municipalité de Coulounieix-Chamiers réunie ce jour le 27 Juin 2008 en séance du Conseil Municipal dénonce la suppression de deux heures de classes dans l'enseignement primaire et la semaine de quatre jours.

En cela, nous rejoignons la préoccupation des parents d'élèves inquiets de cette réduction de l'enseignement décidé par le Ministère pour l'école primaire, avec des programmes plus lourds encore où les élèves doivent emmagasiner toujours plus de connaissances.

Nous partageons l'inquiétude des enseignants, car ils mesurent mieux que quiconque l'impossibilité de faire plus avec moins. Le risque c'est d'avoir l'augmentation du nombre des élèves incapables de suivre en sixième. Les parents qui auront les moyens pourront pallier au déficit de l'Education Nationale par des recours divers et payants, mais fiscalement avantageux. Les milieux populaires, eux feront les frais de cette amputation.

De plus, rien dans ce texte ne précise la notion de responsabilité pendant le temps « hors scolaire ». Quels adultes, assureront la responsabilité des enfants du soutien scolaire, avant et après leur prise en charge par des enseignants chargés de ce soutien ?

Comment et avec quels moyens la Municipalité compensera-t-elle ce temps ? et ce coût ?

Aussi dans la conjoncture actuelle, imposée par le Ministre de l'Education nationale, nous demandons à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, une dérogation pour une organisation sur 9 demi-journées à durée réduites (avec classe le mercredi matin) et qu'une concertation s'engage avec l'ensemble des acteurs concernés : Mairie pour le périscolaire et le transport, acteurs culturels et associatifs qui organisent les activités, parents d'élèves.

Il est nécessaire qu'une véritable action collective se mette en place entre les acteurs concernés au niveau de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'apporter son soutien à ladite motion.

La séance est levée à 20 H 30.

LE MAIRE,

Jean-Pierre ROUSSARIE